

– Renseignements complémentaires à fournir par les sociétés –

Raison sociale : _____ N° SIRET _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Nom et adresse de la personne ou de la société qui aura à s'acquitter du paiement des travaux:
(si différent de celui indiqué ci-dessus)

Nom ou raison sociale : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

– Informations complémentaires –

Le délai de réponse après réception de la demande initiale est d'un mois ; le lancement des travaux sous un mois après acceptation du devis et obtention des autorisations administratives.

Toute demande formulée au moyen d'un imprimé de type différent, sera considérée comme nulle ; toute modification apportée au texte de la présente demande aura pour effet d'annuler celle-ci.

Tout rejet industriel non autorisé dans un délai de deux mois suivant une demande est réputé non autorisé.

Toute information relative à cette demande de raccordement et de branchement complémentaire peut être obtenue soit :

- par courrier : Hôtel du département – DEA / SEER – 93006 Bobigny cedex ;
- par téléphone : 01 43 93 65 00 (du lundi au vendredi de 9h à 12h) ;
- par mail : branchementneuf@seinesaintdenis.fr

– Engagements du pétitionnaire –

Le pétitionnaire s'engage à se conformer au règlement de service de l'assainissement départemental et à verser à la première demande de l'administration :

- la participation financière prévue aux articles L.1331-7, L.1331-7-1 et L.1331-10 du code de la santé publique pour le financement de l'assainissement collectif. Pour les raccordements de 2020, le montant de cette participation est de 822,80 euros jusqu'à 100 m² de surface de plancher puis au-delà de 8.22 € le m².
- le montant de la dépense faite pour l'exécution des travaux de raccordement au réseau d'assainissement, réalisés par le service d'assainissement, dans sa partie publique en application de l'article L 1331-1 du code de la santé publique.

Fait le _____

Signature et/ou cachet du pétitionnaire

Cadre réservé au SEER

Cette demande est à transmettre à : Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis – DEA / SEER – 93006 Bobigny cedex
ou branchementneuf@seinesaintdenis.fr

– Utilisation des données fournies –

Conformément au règlement général sur la protection des données personnelles, je vous informe que l'ensemble des renseignements transmis sont enregistrés pour le traitement du dossier et à des fins statistiques.